

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 19 mars 2019 - N° 21

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

 $Le \ mardi \ 19 \ mars \ 2019 \\ N^{\circ} \ 21$

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le geste héroïque de Mme Martine Tremblay, enseignante à l'école De la Pulperie.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire de l'Association pour la protection du boisé Sainte-Dorothée.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner la contribution de quatre organismes à la communauté de Borduas dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner les services offerts par le Centre social d'aide aux immigrants.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Roland Boutet pour ses 50 ans d'engagement bénévole et communautaire.

19 mars 2019

Mme Richard (Duplessis) fait une déclaration afin de souligner la contribution de M. Helder Duarte à la promotion du sport dans la région de la Côte-Nord.
M. Tremblay (Dubuc) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Victor Dallaire, sculpteur sur bois.
Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner le projet d'embauche d'un travailleur de rang au Témiscamingue.
Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Joly pour son engagement bénévole.
Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner le succès de la $10^{\rm e}$ parade de la Saint-Patrick de la ville d'Hudson.
À 13 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 14 h 01.

Moment de recueillement

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 11 mars 2019, que lui a adressée Mme Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin, l'informant de sa décision de siéger à titre de députée indépendante.

(Dépôt n° 407-20190319)

Dépôts de documents

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel 2017-2018 du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement.

(Dépôt n° 408-20190319)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport d'activité 2017-2018 résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 409-20190319)

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel 2017-2018 du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et du Gouvernement de la Nation Crie;

(Dépôt n° 410-20190319)

Cree Nation Government Regional Economic Development Financial Information, March 31, 2018 (version anglaise);

(Dépôt n° 411-20190319)

Le rapport de l'auditeur indépendant sur l'état des engagements du Fonds de développement régional et sur l'état des liquidités du Fonds de développement régional du Gouvernement de la Nation Crie, au 31 mars 2018.

(Dépôt n° 412-20190319)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport d'activité 2017-2018 du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale:

(Dépôt n° 413-20190319)

Le rapport d'activité 2017-2018 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;

(Dépôt n° 414-20190319)

Le plan d'action 2018-2019 d'Emploi-Québec;

(Dépôt n° 415-20190319)

Le rapport quinquennal 2013-2018 sur la mise en œuvre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

(Dépôt n° 416-20190319)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 15 concernant une autorisation en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables pour le projet de parc éolien dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 décembre 2018 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

(Dépôt n° 417-20190319)

M. le président dépose :

Un message de Sa Majesté la reine Élizabeth II à l'occasion du Jour du Commonwealth;

(Dépôt n° 418-20190319)

Des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 28 février 2019 :

Décision 1997 concernant le Règlement sur les activités de relations interparlementaires et internationales;

(Dépôt n° 419-20190319)

Décision 1998 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 420-20190319)

Décision 2012 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 421-20190319)

Décision 2013 concernant le Règlement concernant l'attribution d'un contrat de travail pour l'embauche du directeur du Service de la gestion de projet.

(Dépôt n° 422-20190319)

Décision 2014 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice du Service de la traduction:

(Dépôt n° 423-20190319)

Décision 2015 concernant le Règlement concernant la rémunération additionnelle de la directrice du Service de l'amélioration des infrastructures;

(Dépôt n° 424-20190319)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Barrette (La Pinière) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 20 mars 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 425-20190319)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 28 février 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 426-20190319)

Mme IsaBelle (Huntingdon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 26, 27 et 28 février 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

(Dépôt n° 427-20190319)

Mme Chassé (Châteauguay), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 21, 26, 27 et 28 février 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

(Dépôt n° 428-20190319)

Dépôts de pétitions

M. LeBel (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 401 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'exclusion du revenu des pensions alimentaires dans le calcul de prestations diverses.

(Dépôt n° 429-20190319)

M. Derraji (Nelligan) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 232 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la fermeture de Riverdale High School.

(Dépôt n° 430-20190319)

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 203 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la recherche publique dans le domaine agricole et la protection des lanceurs d'alerte.

(Dépôt n° 431-20190319)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. LeBel (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 239 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'exclusion du revenu des pensions alimentaires dans le calcul de prestations diverses.

(Dépôt n° 432-20190319)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. LeBel (Rimouski), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la 31^e édition de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle qui se tient du 17 au 23 mars 2019.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, cheffe du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne les actes terroristes perpétrés dans deux mosquées de la ville de Christchurch en Nouvelle-Zélande le 15 mars 2019;

QU'elle offre ses plus profondes sympathies aux familles des 50 victimes, aux nombreux blessés et à tous ceux touchés de près ou de loin par ce massacre;

QU'elle soit solidaire avec les communautés musulmanes du monde entier durant ces moments difficiles;

QU'elle réitère le droit fondamental de pratiquer sa religion en toute liberté et en toute sécurité et condamne tout geste d'intolérance à l'endroit de toute confession religieuse que ce soit;

QU'enfin, les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence à la mémoire des victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de faire en sorte que cesse le dépôt illégal de sols contaminés sur des terres agricoles, notamment en implantant un système de traçabilité obligatoire des sols, en augmentant significativement les peines et amendes imposées aux contrevenants et en s'assurant que tous les sols contaminés soient traités dans des sites prévus à cette fin.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Massé, cheffe du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les revendications des citoyens qui ont manifesté le 15 mars 2019; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

.____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), Mme Ghazal (Mercier) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

> QUE l'Assemblée nationale affirme l'importance d'assurer l'avenir de la nation québécoise en saisissant la responsabilité qui incombe à chaque nation du monde de léguer aux générations montantes et futures une planète en santé;

> QU'elle demande au gouvernement du Québec de reconnaître son devoir de répondre de façon urgente à la crise climatique, notamment en haussant significativement les investissements pour accélérer la transition écologique sur notre territoire et en maximisant l'influence internationale du Québec en matière de protection de l'environnement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **40** en annexe)

Pour: 111 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 19 mars 2019 de 10 heures à 11 h 45, après les affaires courantes vers 15 h 30 à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures, le mercredi 20 mars 2019 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 45 et de 15 heures à 18 heures, le jeudi 21 mars 2019 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 45 et le vendredi 22 mars 2019 de 9 h 30 à 12 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association des commissions scolaires anglophones du Québec Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec

Association des directions générales des commissions scolaires Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement

Association québécoise des cadres scolaires

Association québécoise du personnel de direction des écoles

Association des administrateurs des écoles anglophones du Québec

Association des comités de parents anglophones du Québec

Centrale des syndicats du Ouébec

Fédération des syndicats de l'enseignement

Fédération autonome de l'enseignement

Association provinciale des enseignantes et enseignants du Ouébec

Fédération des commissions scolaires du Québec

Conseil supérieur de l'éducation

Fédération des comités de parents du Québec

Debout pour l'école

Confédération des syndicats nationaux

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys Association québécoise de la garde scolaire

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 6, Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques les 2 et 3 avril 2019;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Association québécoise des lobbyistes
Conseil du patronat du Québec
Fédération des chambres de commerce du Québec
Alliance des cabinets de relations publiques du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Commissaire au lobbyisme
Table des regroupements provinciaux d'organismes
communautaires
Commission d'accès à l'information
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition, 1 minute au troisième groupe d'opposition et finalement 50 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi: 16 minutes 10 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 45 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 45 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 7, Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 20 mars 2019 de 15 heures à 17 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux

Association du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux

Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

 la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de faire le suivi des recommandations du mandat d'initiative portant sur l'accès aux services financiers de proximité en région et afin de discuter de la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance ou de reddition de comptes.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

 $\grave{\text{A}}$ 15 h 40, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 47.

M. Nadeau-Dubois, leader du troisième groupe d'opposition, soulève une question de directive concernant la reconnaissance des groupes parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

Copies d'extraits du *Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire de l'Assemblée nationale* concernant des changements dans la composition de l'Assemblée.

(Dépôt n° 433-20190319)

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président prend la question en délibéré.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 20 mars 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Barrette (La Pinière).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter son engagement de rembourser 1,4 milliard de dollars aux clients d'Hydro-Québec.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, elle informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 22 mars 2019 entre Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) et Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, portant sur le sujet suivant : « L'absence de leadership du gouvernement caquiste en matière de relations internationales et de francophonie », est reportée au lundi 25 mars 2019, de 14 heures à 16 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-dépôts, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 11 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 11 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-dépôts.

La motion est adoptée.	

Commission plénière

Le projet de loi n° 11 est étudié en commission plénière, puis il est amendé et rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-dépôts, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 11 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 252 et 253 du Règlement, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 8 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 février 2019, sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit maintenant adopté.

À 17 h 56, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Débats de fin de séance

À 18 h 01, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Melançon (Verdun) à Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, portant sur le sujet suivant : « L'absence de considération de la ministre de la Culture et des Communications sur les impacts potentiels du projet de loi n° 12 sur les sorties scolaires culturelles ».

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Melançon (Verdun) dépose :

Copie du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées;

(Dépôt n° 434-20190319)

Copie d'un mémoire du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.

(Dépôt n° 435-20190319)

À 18 h 14, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit maintenant adopté.

À 21 h 29, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 mars 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

19 mars 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), Mme Ghazal (Mercier) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 40)

POUR - 111

100K-111						
Allaire (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)			
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Champlain)	(Berthier)			
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)			
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)			
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)			
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)			
Barrette (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Richard (PQ)			
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)			
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)			
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)			
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)			
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy(PQ)			
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	(Bonaventure)			
Blais (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	(Chapleau)	Roy(CAQ)			
(Prévost)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)			
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)			
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)			
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)			
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)			
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)			
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	McCann (CAQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)			
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)			
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)			
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	(Laviolette–Saint-Maurice)			
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)			
D'Amours (CAQ)	Lacombe (<i>CAQ</i>)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)			
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)			
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)			
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)			
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)			
Dubé (CAQ)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	(Soulanges)				
Émond (<i>CAQ</i>)	LeBel (PQ)	Poulin (CAQ)				
Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)				
		(Côte-du-Sud)				